

Le parc municipal du Mont-Royal est un emblème montréalais à chérir et à protéger, certainement l'un des espaces verts urbains les plus spectaculaires en Amérique du nord. Même l'automobiliste utilisant le chemin Camilien-Houde uniquement comme voie de transit est-ouest le reconnaîtra.

Tel que mentionné sur le site officiel du Mont-Royal, le projet pilote du contrôle de la circulation mis à l'essai entre le 2 juin et le 31 octobre 2018, *"s'inscrit dans une vaste démarche entreprise par la Ville de Montréal pour diversifier et mettre en valeur les accès au patrimoine naturel et culturel du mont Royal pour l'ensemble de la population."*

Les éléments d'un plaidoyer en faveur de la diminution de la circulation automobile sur la voie Camilien-Houde / Remembrance se trouvent d'ailleurs sur le site officiel du Mont-Royal. Le paragraphe suivant nous apparaît particulièrement convaincant : *"tout au long du projet pilote, la Ville de Montréal a pu expérimenter et évaluer les impacts sur différents plans et sur la base des données recueillies et analysées à ce jour, on estime que le projet pilote est une réussite."*

Le projet a permis de documenter les différents impacts, positifs ou négatifs, et a démontré globalement que, avec certains correctifs, la viabilité à plus long terme d'une telle mesure était possible. Globalement, en semaine et les fins de semaines, le projet-pilote a démontré une diminution importante du nombre de véhicules circulant sur le Mont-Royal et conséquemment du bruit généré. Le but était d'apaiser la montagne et le résultat est concluant.

On peut encore lire sur le site Internet du Mont-Royal que *"le projet pilote est le fruit d'une réflexion amorcée il y a déjà plusieurs années. En 1990 et en 2008, des consultations publiques avaient précédé deux plans de mise en valeur et de protection du parc du Mont-Royal."*

La restriction de la circulation de transit n'est en effet pas uniquement liée à la sécurité des cyclistes et des piétons, bien qu'en tant qu'automobiliste et cyclosporitif montréalais, ce point me tient particulièrement à coeur. C'est toute une façon de voir l'utilisation et l'accès à ce parc emblématique selon les principes du développement durable et aussi dans la foulée du mouvement international **Vision zéro**, une démarche à laquelle la Ville et toute la communauté montréalaise viennent de donner le coup d'envoi.

Puisque l'on fait allusion à Vision Zéro, mentionnons, et vous n'êtes pas sans savoir, qu'entre 2013 et 2017, 137 collisions routières ont été répertoriées sur le mont Royal, qui ont fait au total 34 blessés et un mort.

Les professionnels en santé publique l'ont documenté : les collisions routières et leurs conséquences dramatiques augmentent avec l'exposition aux véhicules automobiles : plus les véhicules sont nombreux, et plus ils vont vite, plus les risques de collision sont élevés. Réduire de 80 % la circulation sur les voies Camillien-Houde et Remembrance en y interdisant le transit, c'est réduire par cinq le risque de collisions. En outre, la configuration actuelle des voies invite à la délinquance : excès de vitesse, demi-tours illégaux et dépassements dangereux. À l'aspect, Camilien-Houde s'apparente davantage à une petite autoroute qu'à un chemin de parc municipal.

D'études en rapports en consultations publiques, le temps n'est-il pas venu d'instaurer des mesures définitives visant à restituer la vocation réelle du parc du Mont-Royal ? Comment un parc municipal peut-il être scindé par une autoroute urbaine ?

Certains craignent de perdre l'accès au Mont-Royal, d'autres ont l'impression qu'on leur retire un territoire qui est leur. Il n'y a pourtant rien dans le projet de révision de la fonction des voies Camillien-Houde et Remembrance qui retire des droits à qui que ce soit. Le déplacement des personnes dans une ville comme Montréal et les tentatives de réduire l'impact négatif de ces déplacements sur la qualité de l'environnement et la sécurité sont l'affaire de tous.

Louis Bertrand